

NAISSANCE D'UNE FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES SPORTS ÉLECTRONIQUES (LESF) AFIN DE REPRÉSENTER ET PROMOUVOIR LES SPORTS ÉLECTRONIQUES (ESPORTS) AU LUXEMBOURG

La Fédération Luxembourgeoise des Sports Électroniques (*Luxembourg Esports Federation – LESF*) est une association sans but lucratif dont l'objectif est de promouvoir les sports électroniques (*esports*) au Grand-Duché de Luxembourg et de fédérer les acteurs du secteur des sports électroniques afin de représenter leurs intérêts communs.

Le marché des sports électroniques est en pleine croissance. Cependant, comparé à d'autres pays ou régions, le Luxembourg a un retard considérable dans le processus de reconnaissance des sports électroniques et de leurs nombreux avantages sur le développement du travail d'équipe, du leadership et des compétences cognitives.

L'une des missions de la LESF est d'obtenir une reconnaissance officielle des sports électroniques (*esports*) au Luxembourg et ce en tant que sport à part entière aux côtés des sports traditionnels. La LESF ne souhaite pas établir les sports électroniques en tant qu'activité concurrente voire rivale aux sports traditionnels, mais entend rapprocher les sports électroniques des sports traditionnels.

Les athlètes numériques sont des athlètes à part entière qui, pendant les compétitions subissent une grande pression physique et mentale soulignant l'importance de la forme physique et mentale dans le domaine des sports électroniques. Par conséquent, cela ouvre la voie à une future collaboration entre les sports traditionnels et les sports électroniques.

Devenir Membre

Les sympathisants, les organisations ainsi que les promoteurs de sports électroniques peuvent adhérer à la LESF en tant que membre en remplissant le formulaire disponible sur le site internet de la LESF (www.lesf.lu). L'adhésion pour la première année est gratuite.

La composition du conseil d'administration de la LESF est actuellement de nature temporaire ; avec l'adhésion de nouveaux membres, des changements futurs au niveau du conseil d'administration devront être pris en considération.

Pour plus d'informations rejoignez-nous sur www.lesf.lu ainsi que sur les réseaux sociaux :

- facebook.com/lesf.lu
- Instagram.com/lesf_lu
- twitter.com/lesf_lu
- linkedin.com/company/lesf-lu